

PLUi d'Espiet : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 1er avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Espiet (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 26 février 2026. Il délimite 91 zones, dont 19 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 1er avril 2026.

- Le PLUi d'Espiet s'applique dans sa version du 26 février 2026 ; nous publions 49 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 91 zones : 19 urbaines (U), 3 à urbaniser (AU), 21 agricoles (A) et 48 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Espiet occupe le rang 73 par le nombre de zones délimitées : 36 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 43 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Espiet depuis 2013, pour 35 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	91 zones
Zones urbaines (U)	19 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	21 zones
Zones naturelles (N)	48 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU LIBOURNAIS
Version du	26 février 2026
Partition GPU	DU_200070092
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/du_200070092/a4003fa554e6f730d2771a3a5ba3e207/200070092_reglement_20260226.pdf
Règles extraites	49 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Espiet

Risques majeurs recensés	Mouvement de terrain, Séisme
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	17 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er juillet 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/espiet-33157>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Espiet : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Mouvement de terrain

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UCa, UCb, UCc, UDb, UE, UHa, UHb, UX, UY

1AUHb, 1AUHh, 2AU

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

33157

33420

CA du Libournais

Gironde

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

91 zones

91 zones

91 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Quentin-de-Baron (2,4 km)

Daignac (2,7 km)

Dardenac (2,9 km)

Tizac-de-Curton (3,6 km)

Nérigeon (5,5 km)

Génissac (7,2 km)

Cadarsac (7,3 km)

Saint-Germain-du-Puch (8,0 km)

Moulon (8,0 km)

Arveyres (10,2 km)

Vayres (11,2 km)

Libourne (13,0 km)

Izon (15,1 km)

Pomerol (15,6 km)

Lalande-de-Pomerol (18,2 km)

Les Billaux (18,2 km)

Blésignac (2,5 km)

Saint-Léon (3,5 km)

78 zones

62 zones

9 zones

43 zones

80 zones

112 zones

65 zones

94 zones

114 zones

202 zones

94 zones

265 zones

189 zones

47 zones

46 zones

52 zones

34 zones

66 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/espiet-33157>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.